



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

A.22

(11/1988)

SÉRIE A: ORGANISATION DU TRAVAIL DU CCITT

**COLLABORATION AVEC D'AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA TECHNIQUE
DE L'INFORMATION**

Réédition de la Recommandation A.22 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule I.2 (1988)

NOTES

- 1 La Recommandation A.22 du CCITT a été publiée dans le fascicule I.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2006

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation A.22

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA TECHNIQUE DE L'INFORMATION

(Melbourne, 1988)

Le CCITT,

considérant

(a) que les objectifs de l'Union internationale des télécommunications et la nécessité des relations du CCITT avec d'autres organisations ont été spécifiés en 1964 et ultérieurement dans la Recommandation A.20 du CCITT qui traite de la transmission de données;

(b) que les principes de responsabilité vis-à-vis des services de télématique définis par le CCITT ont été spécifiés en 1980 et ultérieurement dans la Recommandation A.21 qui mentionne certains sujets d'intérêt commun;

(c) que la Résolution n° 7 du CCITT (1984) reconnaît en outre les intérêts communs avec l'ISO et la CEI dans le domaine de la technique de l'information et la nécessité d'une coopération avec ces organisations par les moyens appropriés,

affirme les principes suivants

(1) conformément aux Recommandations A.20 et A.21 du CCITT et à la Résolution n° 7, tous les efforts doivent être faits pour définir des programmes d'études respectifs pour identifier les études faisant double emploi et éviter un chevauchement des travaux;

(2) pour les sujets où une coordination semble souhaitable, les textes doivent être rédigés en commun et uniformisés;

(3) pour exécuter les différents programmes d'études touchant à la technique de l'information, il convient de prévoir, si nécessaire, des réunions de collaboration au niveau approprié. En rédigeant le texte aligné, il faut tenir compte des délais respectifs d'approbation et de publication, notamment pour le Comité technique mixte ISO/CEI (JTC1) chargé de la technique de l'information;

(4) il est souhaitable d'avoir des textes identiques à ceux de l'ISO/de la CEI et des renvois aux textes de ces organisations dans certains domaines présentant un intérêt commun, comme:

- les systèmes de messagerie;
- les systèmes d'annuaire;
- l'architecture pour l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI) – définitions de services et spécification de protocole;
- certains domaines de l'interfonctionnement;
- certains aspects des services de télématique;
- l'architecture des documents;
- certains aspects du RNIS.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication